



Séance en date du 08. Juillet 2023

Date de la convocation : 29 Juin 2023

Date de la séance : 08 Juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (10) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Gérard ROURE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absents (0) : /

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1. CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

2. CHOIX DU COORDINATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

3. LOCATION DES GITES A L'ANNEE

4. LOCATION SALLE JAUNE DES ASSOCIATIONS

5. DETERMINATION DU MONTANT DE LA CAUTION POUR LE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES

6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL DE LA MAIRIE – ECOLE PAR UNE CHAUDIERE A GRANULES

7. PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – 1ERE TRANCHE TRAVAUX EGLISE SAINT-PIERRE

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Sandrine HAUTEVILLE comme secrétaire de séance.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 09 Juin 2023 :

- REVALORISATION PRIX REPAS CANTINE
- MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2024
- MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2024
- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2022 / 2023
- ANNUALISATION D'AGENTS SUR LE SERVICE ECOLE
- MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES SUITE A L'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION – PROXIMITE PUYBOUZON
- SAUVEGARDE EXTERNALISEE DES DONNEES
- CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

PV approuvé à l'unanimité (10 voix pour).

2. CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la commission « Appel d'offres » s'est réunie le Lundi 26 Juin au sujet du dossier « Réfection de l'Eglise Saint-Pierre », pour l'ensemble des travaux, en présence de l'architecte du cabinet ACA.

Il rappelle que l'église est inscrite, qu'elle est propriété de la commune et que l'entretien est à la charge de la commune (cependant, tous les travaux doivent être validés par la DRAC).

Si à l'origine il avait été uniquement prévu la réfection de la toiture et du clocher, la DRAC impose que le dossier de travaux soit monté pour l'ensemble des travaux qu'il y aurait à effectuer.

L'estimation des travaux est de 872 292,06 € auxquels il faut ajouter les honoraires du maître d'œuvre pour un montant de 30 530,20 € HT et du coordinateur de sécurité pour un montant de 8 400 €, soit un coût total de 911 222,26 € HT.

12 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Toutes les entreprises devaient posséder un agrément particulier pour pouvoir « postuler ».

C'est le cabinet ACA qui a procédé à l'analyse des offres.

La fiche détaillée chiffrée, récapitulant les postes de travaux par tranches, est distribuée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le plus gros poste est le chantier de maçonnerie qui se répartira sur l'ensemble des 3 tranches pour un montant de 609 636,56€.

Après analyses, ci-après les offres retenues comme les « mieux-disantes » :

Lot n°1 : Maçonnerie

Etablissements Louis Geneste – 32 Rue Jules Verne – 63 100 CLERMONT-FERRAND

Montant : 615 069,18 € HT (- 5 432,68 € si mutualisation des lots 1, 2 et 3 avec Et.

M. Nailler)

Lot n°2 : Charpente traditionnelle

Etablissements Maurice Nailler – 32 Rue Jules Verne – 63 100 CLERMONT-FERRAND

Montant : 65 499,87 € HT

Lot n°3 : Couverture

Etablissements Maurice Nailler – 32 Rue Jules Verne – 63 100 CLERMONT-FERRAND

Montant : 97 363,63 €

Lot n°4 : Restauration décors peints

El Natacha AKIN – Le Chambon – 07 310 SAINT-MARTIAL

Montant : 6 699,06 € HT

Lot n°5 : Vitraux

Infructueux

Lot n°6 : Electricité – Chauffage - Lustrerie

FLASH ELEC – 42 Rue des Gargailles – 63 370 LEMPDES

Montant : 60 093,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux aux entreprises citées précédemment, sous réserve de l'accord des subventions. M. Le Maire est autorisé à signer les actes d'engagement de la tranche 1 seulement (réfection charpente et couverture + façades du clocher) et toutes les pièces afférentes à ce marché une fois les accords de subventions obtenus.

Décision approuvée (8 voix pour / 2 absentions (Mireille CARRET et Gérard ROURE).

3. CHOIX DU COORDINATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'offre de contrat présentée par l'EURL Marc GALLETI – siège social 27 Rue Victor Hugo – 63 300 THIERS pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants concernant les travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Pierre de Saillant.

Le montant des honoraires proposé dans l'offre s'élève à 8 400 euros H.T. pour l'ensemble du chantier dont :

- * Tranche 1 : 2 760 € HT
- * Tranche 2 : 2 080 € HT
- * Tranche 3 Phase 1 : 1 880 € HT
- * Tranche 3 Phase 2 : 1 680 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'offre présentée par l'EURL Marc GALLETI de 2 760 € HT pour la tranche 1 et autorise M. Le Maire à signer l'offre présentée pour la tranche 1.

Une autre délibération sera prise ultérieurement pour l'autoriser à signer l'offre pour les autres tranches.
Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

4. LOCATION DES GITES A L'ANNEE

Monsieur le Maire expose qu'il convient de refixer le prix du loyer des gîtes en cas de départ des locataires. Le tarif avait été fixé en 2021 à 260 € par mois et n'a pas été revu depuis.

Les charges sont de 85€ par mois comprenant l'eau et le chauffage.

2 logements vont être libérés en septembre (des travaux seront à envisager suite à l'état des lieux).

Danièle HORTALA rappelle que les logements n'ont pas tous la même superficie et qu'il serait bien d'en tenir compte.

Si on prend en compte l'indice locatif de l'année le montant du loyer devrait être revu à 275 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de la location à 275 € + 85 € de charges.

Décision approuvée (6 voix pour / 2 abstentions (Sandrine HAUTEVILLE, Thibault CALMARD) / 2 contre (Danièle HORTALA, Yohann CARRET)).

5. LOCATION SALLE JAUNE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs particuliers ont demandé à louer la salle jaune des associations.

Il est rappelé que cette salle est, jusqu'à présent, réservée uniquement aux associations (y compris paroisse).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas ouvrir la location aux particuliers et de la réserver aux associations et à la paroisse.

En cas de demandes de particuliers pour apéritif, goûter... ils seront orientés vers la salle polyvalente au tarif en vigueur actuellement.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

6. DETERMINATION DU MONTANT DE LA CAUTION POUR LE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a eu, dernièrement, des abus concernant le nettoyage de la salle des fêtes. Des locataires l'ont rendue dans un état très sale. Une journée de nettoyage par notre agent a été nécessaire.

Pour l'instant, aucune caution n'est versée pour le nettoyage.

Il convient donc de déterminer son montant.

Il propose une caution d'un montant de 150 € correspondant à 1 jour de travail de notre employée (130€) + produits d'entretien.

Cette caution sera conservée si le nettoyage ne correspond pas au cahier des charges qui sera signé par le locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la caution pour le nettoyage de la salle des fêtes à 150 €. Cette caution concernera les particuliers mais aussi les associations.
Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL DE LA MAIRIE – ECOLE PAR UNE CHAUDIERE A GRANULES

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 04 février dernier pour demander les subventions aux différents organismes pour remplacer la chaudière à fuel du bâtiment Mairie-Ecole par une chaudière à granulés.

Le Conseil Municipal avait alors chargé M. Le Maire de monter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et au titre de la DSIL.

Le plan de financement approuvé était le suivant :

* subvention ADEME 60,927 % : 18 500,00 euros (montant de la subvention calculé selon la puissance de la chaudière)

* subvention DSIL 19,073 % : 5 791,23 euros

* autofinancement : 6 072,27 euros

Cependant, nous venons d'apprendre que notre dossier au titre de la DSIL était refusé faute de crédits disponibles (celle de l'ADEME est acceptée).

Monsieur le Maire propose alors de monter un autre dossier de demande de subvention auprès du Département du Puy-de-dôme pour une aide s'intitulant « Soutien au développement de la filière bois ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de monter le dossier de demande de subvention pour les travaux de remplacement de la chaudière auprès du Département du Puy-de-dôme (en plus de celui de l'ADEME). Le plan de financement suivant est accepté :

* subvention ADEME 60,927 % : 18 500,00 euros (montant de la subvention calculé selon la puissance de la chaudière)

* subvention Département du Puy-de-dôme 19,073 % : 5 791,23 euros

* autofinancement : 6 072,27 euros

Monsieur le Maire est autorisé à valider le devis de 30 363,50 € auprès de l'entreprise CHATAING ENERGIE une fois le retour du Département reçu (celui de l'ADEME étant déjà obtenu à l'instant T).

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

8. PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – 1ERE TRANCHE TRAVAUX EGLISE SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de monter les dossiers de demande de subventions pour la 1^{ère} tranche de travaux de l'Eglise, expliquée précédemment.

Afin de la financer, il convient de solliciter des subventions auprès de la DRAC (Direction des Affaires Culturelles), du Conseil Régional et du Conseil Départemental, selon le plan de financement ci-après :

Montant des travaux éligibles	354 697,73 € H.T.
Honoraires de maîtrise d'œuvre	13 469,70 € H.T.
Coordination SPS	2 760,00 € H.T.
MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION	370 927,43 € H.T.

La DRAC devrait financer 25 %, le Conseil Régional 30 % et le Conseil Départemental 24 % ; soit un autofinancement pour la commune de 77 894,76 € pour la 1^{ère} tranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de monter les dossiers de demandes de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental selon le financement précité.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

9. PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX STATION DE MERLONNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la solution choisie lors de la réunion de Conseil du 17 décembre 2022 concernant les travaux de la station d'épuration de Merlonne. La solution choisie était de raccorder le réseau de Merlonne à la station du bourg.

Le montant des travaux et des frais divers (contrôle, appel d'offres, maîtrise d'œuvre) s'élèverait à 81 460 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de monter les dossiers de demandes de subvention auprès du Département du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il accepte le plan de financement suivant :

- * Subvention Département 35 % : 28 511,00 €
- * Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne 30 % : 24 438,00 €
- * Autofinancement : 228 511,00 €

Et enfin, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à lancer la consultation des entreprises.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

10. RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée (emploi non permanent) à 9 heures par semaine, pour réaliser des travaux exceptionnels sur la commune : création zone de stockage de goudron, création de socles pour les poubelles des hameaux, etc.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1er Octobre 2023 pendant 6 mois ; contrat de 9 heures par semaine. De plus, il décide de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité en contrat à durée déterminée à compter du 1er Octobre 2023 pendant 2 mois dans

un premier temps. Ce contrat pourra ensuite être renouvelé dans la limite de 6 mois pour cette décision. Il sera rémunéré mensuellement sur la base de l'indice brut 385, indice nouveau majoré 367 de la fonction publique.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

11.DOSSIERS EN COURS

Station de Merlonne :

Tous les propriétaires concernés par le passage de la canalisation ont donné leur accord. Le Cabinet SECAE est en train de rédiger le cahier des charges.

Eglise :

Voir points 2 et 8.

Maison Rage :

Les travaux de démolition devraient avoir lieu début 2024.

Voirie :

Subvention accordée pour les travaux de voirie 2023 (Lissonnat et Bichelonne). C'est l'entreprise COLAS qui a été retenue. Les travaux débuteront fin Août / début Septembre.

PLUI : une réunion est prévue le 20 Juillet pour faire le point sur la situation

Bouches à incendie :

Elles doivent être contrôlées tous les 2 ans par une entreprise extérieure. Coût : 60,50 € / bouche (18 bouches au total).

12.INFORMATIONS DIVERSES

- Parking du cimetière : changement d'un tuyau d'évacuation qui était bouché
- L'installation de la fibre est en cours à la Mairie ; dossier suivi par l'Éts Théochau et MAXI FOLIO
- Le stockage du gravier pour la réfection de la route départementale reliant le bourg à Lissonnat se fera à FANGOGY.
- Les bulletins municipaux devront être distribués avant le 15 août.
- Site de Montpeloux : des barrières de sécurité ont été mises en place.
- Balade Ludique : pour le balisage, demande faite aux randonneurs du Livradois Forez pour la mise en place d'un balisage « Hibou »
- Réflexion pour la mise en place d'une Mutuelle de groupe au 1er janvier 2024.
- La piste forestière de Montpeloux est finie.

QUESTIONS DIVERSES

Michel ROCHE demande à ce que tous les conseillers vérifient l'état des routes de leur hameau. Les nids de poule seront rebouchés cet automne avec de l'enrobé à froid par les agents communaux.

Le repas des conseillers et agents devrait avoir lieu le vendredi 1^{er} septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Sandrine HAUTEVILLE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read "S. Hauteville".